

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : Le 11 avril 2008

Objet : Synthèse du Comité syndical du SYTRAL

Séance du 10 avril à 14h30 au SYTRAL
Salle du Comité (8^{ème} étage)
21 boulevard Vivier Merle - 69003 Lyon

Compte Administratif de l'exercice 2007

Exercice budgétaire 2008

L'exercice 2007 s'est conclu par un excédent net de 32 904 437, 78 Euros et une diminution de la dette de 57,7 millions d'Euros.

Ce résultat s'explique notamment par une augmentation des recettes du trafic liée à la mise en place du contrôle d'accès aux stations de métro, à la bonne tenue des recettes de la taxe sur le versement transport et à la maîtrise des charges d'exploitation. A cela s'ajoutent des éléments exceptionnels comme des recettes de reversement de TVA et la diminution du montant des charges concernant la taxe professionnelle.

Ce résultat permettra de financer les crédits d'investissement reportés sur l'exercice 2008.

Le résultat net disponible permettra de financer d'éventuelles nouvelles mesures en 2008.

Pôle multimodal d'Oullins – Approbation du programme relatif à l'aménagement du pôle multimodal d'Oullins

Ce programme comprend l'aménagement des éléments suivants :

- un parvis au dessus de la station
- deux parkings relais de surface au nord et au sud du pôle, respectivement de 150 et 300 places environ.
- une gare pour les bus d'une capacité de 10 lignes de bus.

Les travaux doivent démarrer en 2012 et s'achever en 2013.

Ligne T4 – Approbation d'une convention avec la Communauté urbaine pour la signalisation lumineuse des carrefours

L'objet de la convention est :

- de définir les modalités de gestion et de l'intervention assurées par le SYTRAL concernant la signalisation lumineuse existante ou provisoire des carrefours à feux, pendant la réalisation des travaux de déviation de réseaux et de construction de la ligne de tramway.
- de définir les modalités d'intervention de la Communauté urbaine de Lyon pour les équipements de signalisation lumineuse dont elle deviendra propriétaire, depuis les études jusqu'à la réception définitive de ces équipements par le SYTRAL.
- de déterminer les modalités de remise des ouvrages de signalisation par le SYTRAL à la Communauté urbaine de Lyon.
- de définir le partage des responsabilités entre la Communauté urbaine de Lyon et le SYTRAL pour la gestion des équipements de signalisation après leur mise en service.

Conformément à une convention cadre d'occupation du domaine public de la Communauté urbaine de Lyon pour la réalisation et l'exploitation des lignes de tramway du SYTRAL.

Lignes fortes C1/C2 – Approbation d'une convention avec la ville de Villeurbanne pour la rénovation de l'éclairage public

Cette convention a pour objet de déterminer les répartitions des maîtrises d'ouvrages en matière de rétablissement et rénovation de l'éclairage public. La remise en état de l'éclairage public consécutive aux travaux de réalisation de la ligne sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage SYTRAL. La ville de Villeurbanne pour sa part assurera les travaux de rénovation de l'éclairage.

Renouvellement de la convention de partenariat avec Fourvière Aventures

Cette convention prévoit le renouvellement d'un partenariat consistant en un billet couplé associant l'usage du réseau TCL et le droit d'entrée de Fourvière Aventures. (Un AR et une entrée)

Autorisation d'exploitation d'une navette locale par la commune de Chassieu

La mairie de Chassieu a créé sur son territoire communal un service de transport à l'intention des jeunes et des personnes âgées. Compte tenu que ce service est entièrement financé par la commune, qu'il est accessible gratuitement et ne concurrence pas les lignes du réseau TCL, le SYTRAL en autorise l'exploitation.

Adhésion du SYTRAL à la Chambre de Commerce France-Israël Rhône-Alpes

Fort de son expérience acquise dans les actions de coopération et notamment les visites de son réseau par de nombreuses délégations internationales, le SYTRAL a souhaité adhérer à cet organisme pour prendre toute sa part aux différentes actions relatives aux enjeux de la mobilité urbaine.

Nuits Sonores : Renouvellement d'une convention pour la mise en place de navettes gratuites

Le festival Nuits Sonores se tiendra cette année du 7 au 11 mai 2008. Comme lors des éditions précédentes, le SYTRAL soutiendra cette manifestation culturelle importante. Il fournira aux festivaliers des navettes leur permettant de se rendre sur les lieux de concert en particulier lors de la « Nuit électronique » du 8 au 9 mai 2008.

PDE/PDA : Approbation d'une convention avec le Théâtre National Populaire de Villeurbanne

Ce PDE concerne 44 salariés et la formule retenue est le City pass 25%

PDE/PDA/ Approbation d'une convention avec le EDRF-GRDF unité opérationnelle informatique :

Afin d'inciter ses salariés à utiliser les transports en commun l'organisme a opté pour la formule City pass PDE 50 %.